



**Ordonnance rendue aux termes de l'article 30 de la  
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

**Dossier n° : LTB-T-075453-25**

**Dans l'affaire du** 29 Lord Roberts Drive LORD ROBERTS DR  
**logement :** Scarborough ON M1K3W1

**Entre :** Karen Bush Locataire

**et**

Surya Law Locateur

Karen Bush (« locataire ») a demandé une ordonnance déterminant que Surya Law (« locateur ») :

- a manqué à ses obligations en matière d'entretien aux termes de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* (la « Loi ») ou a manqué à une norme de salubrité, de sécurité, d'habitation ou d'entretien.

Cette requête a été entendue par vidéoconférence le 8 avril, 2026.

À 3 h 45, ni le locateur ni la locataire n'étaient présents ou représentés à l'audience, même si la Commission leur avait dûment signifié l'avis d'audience. Aucune demande d'ajournement de l'audience ne figurait dans le dossier.

**La Commission détermine ce qui suit :**

1. Puisque la locataire n'a pas assisté à l'audience pour défendre sa requête, je conclus que cette requête a été abandonnée.

**La Commission ordonne ce qui suit :**

1. La requête du locataire est rejetée.

**10 avril 2024**

**Date de l'ordonnance**

\_\_\_\_\_  
Paula West Oreskovich

Membre, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée  
Toronto ON M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.